

DEPARTEMENT DE LA GUADELOUPE**VILLE DE BASSE-TERRE****EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS MUNICIPAUX DE LA VILLE DE BASSE-TERRE
AUTORISANT L'ORGANISATION DU PREMIER FESTIVAL DE LA VILLE DE BASSE-TERRE
INTITULÉ « PATRIMOINE EN LUMIERE » FESTIVAL DE BASSE-TERRE, VILLE D'ART ET
D'HISTOIRE », DU JEUDI 02 MAI 2024, JUSQU' AU DIMANCHE 05 MAI 2024.**

Le Maire de la Ville de BASSE-TERRE, Monsieur André ATALLAH ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2211-1, L 2213-1 et suivants ;

VU le Code de la Route, notamment l'article R 411-2 ;

VU le code pénal ;

VU la loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux Droits et Libertés des Communes des Départements et des Régions ;

VU la loi n° 99-291 du 15 avril 1999 relative aux Polices Municipales ;

VU la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

CONSIDERANT la nécessité de prendre un arrêté municipal, en vue de permettre l'organisation du premier festival de la ville de Basse-Terre intitulé « **PATRIMOINE EN LUMIERE** » **FESTIVAL DE BASSE-TERRE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE** », du jeudi 02 mai 2024, jusqu' au dimanche 05 mai 2024.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} : Autorise l'organisation du premier festival de la ville de Basse-Terre intitulé « **PATRIMOINE EN LUMIERE** » **FESTIVAL DE BASSE-TERRE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE** », du jeudi 02 mai 2024, jusqu' au dimanche 05 mai 2024. A cette occasion, des manifestations seront organisées sur différents sites de la ville, selon le programme annexé :

- JEUDI 02 MAI 2024 entre 18 heures 00 et 23 heures 00

SITES CONCERNES : *Maison du Patrimoine - Hôtel de Ville de Basse-Terre.*

- VENDREDI 03 MAI 2024 DE 08 HEURES 00 AU SAMEDI 03 MAI 2024 A 3 HEURES 00

SITES CONCERNES : *L'ARTCHIPEL - Champ d'ARBAUD - Fort DELGRÈS - Entrée du Lycée Gerville RÉACHE - Cour d'honneur du Lycée Gerville RÉACHE- Fort DELGRÈS - Centre-Ville (déambulation)- Rue du Nègre sans Peur - Maison COQUILLE.*

-SAMEDI 04 MAI ENTRE 08 HEURES 00 ET 23 HEURES 59

SITES CONCERNES : Place de l'hôtel de Ville - Centre-Ville (déambulation) - Champ d'ARBAUD - L'ARTCHIPEL - Maison du Patrimoine - Centre-Ville (danse) - L'Église Sainte-Thérèse - Esplanade du Port, kiosque Boulevard Gerty Archimède (danse).

-DIMANCHE 05 MAI entre 08 heures 00 et 21 heures 00

SITES CONCERNES : Place de l'hôtel de Ville - Maison du Patrimoine - Quartier historique du Carmel - Champ d'ARBAUD - Auditorium Jérôme CLÉRY - Fort DELGRÈS - Maison COQUILLE - Esplanade du Port.

ARTICLE 2 : La VILLE DE BASSE-TERRE devra prendre toutes les mesures nécessaires afin d'éviter que ne soient troublés l'ordre et la tranquillité publique. Toutes les mesures devront être pris aussi, afin d'assurer la sécurité des Biens et des Personnes (Barrières, rubalises, matérialises, zones interdites et zones autorisées au public, etc....).

ARTICLE 3 : Conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de DEUX (2) mois, à compter de son affichage et/ou sa publication.

ARTICLE 4 : Les droits des tiers seront et demeureront préservés conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté devra obligatoirement être notifié, affiché et/ou publié, conformément à la réglementation en vigueur.

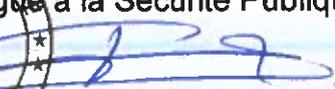
ARTICLE 6 : Monsieur le Directeur des Infrastructures du développement durable du territoire de la Ville de BASSE-TERRE ; Monsieur le Chef de la Police Municipale de BASSE-TERRE ; Monsieur le Commandant de Police Nationale de BASSE-TERRE ; et toutes personnes placées sous leur autorité, sont chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 7 : Ampliation à Madame la Cheffe du Centre Principal de Secours de SAINT-CLAUDE.

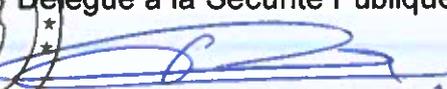
Basse-Terre, le 02 MAI 2024

Certifié exécutoire compte tenu
de sa notification, le 02 MAI 2024
de sa publication et/ou de son affichage, le
Fait à Basse-Terre, le 02 MAI 2024

02 MAI 2024

P/le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA



P/le Maire André ATALLAH
Le Conseiller Municipal
Délégué à la Sécurité Publique,

Jean-François ISSA



**PROGRAMME DU FESTIVAL « PATRIMOINE EN LUMIERE »
DE LA VILLE DE BASSE-TERRE, VILLE D'ART ET D'HISTOIRE »**

JEUDI 02 MAI

18h00 - Ouverture du festival et discours des Officiels à la Maison du Patrimoine

18h45 - Inauguration de l'exposition Peleyen à la Maison du Patrimoine

19h30 - Conférence donnée par René Bélénus, Historien : « L'histoire de basse terre a travers les ages »

VENDREDI 03 MAI

08h00 - Exposition GAMBIE / DAMOISON Jardin de l'Artchipel (ouverture le 29 avril)

9h00 à 12h00 - 3 Spectacles de cirque (Champ d'Arbaud) : Kont et Sirk (Métis'Gwa) et créations de Latitude Cirque et Lézar ti show + ateliers de cirque + Théâtre scolaire scène extérieure entre chaque spectacle (9h / 10h / 11h)

9h30 à 11h30 - Visite des scolaires à la résidence d'artiste Les Créations Hybrides au Fort Delgrès

9h30 - Moment Cinéma au d'Arbaud - L'homme vertige (scolaires)

11h00 - Inauguration Sculpture Maryse CondéFace à l'entrée du Lycée Gerville Réache

12h00 - Bakannal Parad - Cie Difé Kako (scolaire) Cour d'honneur du Lycée Gerville Réache)

15h00 - Moment Cinéma au d'Arbaud - Mantjé tonbé sé viv (scolaires)

17h00 - Théâtre de la Mort qui Tue, Adèle Zouane au Fort Delgrès - Scène extérieure Cuisine voûtée

17h30 - Déambulation Centre-Ville – Visites guidées avec la guide conférencière du label ville d'art et d'histoire

18h15 - Bakannal Parad / Konser - Cie Difé Kako : déambulation dans le Fort Delgrès jusqu'à la scène extérieure Cuisine voûtée

18h30 - Cirque avec Métis'Gwa (Chapiteau Champ d'Arbaud)

19h00 - Dévoilement de la fresque de la rue du Nègre sans peur

19h00 - Théâtre Dissolution de Catherine Verlaguet Salle Jenny Alpha, L'Artchipel

19h15 - Bayou, danse avec la Compagnie Anamnesis-K (Maison Coquille)

20h15 - Théâtre Ti doudou a manman, José Jernidier (Chapiteau Champ d'Arbaud)

21h30 - Concert Salsa en plein air avec Son de Corazon (Kiosque) 23h00 - Lewòz avec « 7 son a to » (Fort Delgrès – Œuvre monumentale)

SAMEDI 04 MAI

- 8h00 à 17h00**- Ouverture du Village « Jardin créole » Place de l'hôtel de Ville / Animé par Carré Tropical
- 09h30** - Déambulation Centre-Ville – Visites guidées avec la guide conférencière du label ville d'art et d'histoire
- 10h00** - Spectacle de cirque (Chapiteau Champ d'Arbaud)
- 11h15** - A mes amours (Théâtre), Adèle Zouane (Chapiteau Champ d'Arbaud)
- 15h00** - Performance de Glwadys Gambie, Jardin de l'Artchipel
- 15h30** - Atelier « Ecrire la Ville de Basse-Terre » Thème Nature et Patrimoine (Maison du Patrimoine)
- 15h30** - Danses en ville
- 17h00** - Spectacle de cirque (Chapiteau Champ d'Arbaud)
- 18h30** - Mise en lumière de l'église Sainte-Thérèse accompagnée du chœur de gospel célébration Singers
- 18h30** - M.E.R. (Danse) Diana Mary Cano Rodriguez (Chapiteau Champ d'arbaud)
- 19h00** - Concert DJ Samo et Nandy en acoustique
- 19h00** - Théâtre Tu mues, tu meurs ! (?) ! de Forbon N'Zakimuena & Adam Carpels - Salle Anacaona, l'Artchipel
- 20h15** - Concert Esy Kenenga avec Ludovic MARTHELY, Joël JACCOULET, Cédric CLERY, Axel FREMCOURG-GUY, Jean-Marie GERMAIN - Esplanade du Port
- 21h45** - Concert Mino Cinelu avec Pascal SANTOSJuan CARMONA, Matthew GARRISON, Leonardo GENOVESÉ, Horacio HERNANDEZ Esplanade du Port

DIMANCHE 05 MAI

- 8h00 à 17h00** : Ouverture du Village « Jardin créole » Place de l'hôtel de Ville / Animé par Carré Tropical
- 8h30 à 10h00** : Conférence débat sur l'histoire et l'héritage précolombien de la ville de Basse-Terre en partenariat avec le Conseil Départemental et la DAC (Maison du Patrimoine)
- 8h30 à 10h30** - Visite guidée du quartier historique du carmel avec l'historien René Bélénus
- 10h00** - Moment Cinéma au d'arbaud : L'Homme vertige
- 10h00** - Théâtre C'EST (A) MOI, Cie Milétoiles (à partir de 5 ans) Auditorium Jérôme Cléry
- 11h00** - Atelier peinture libre (Fort Delgrès)
- 15h00 - 17h00** : Atelier de dessins « Espace de sororité pour recoudre les blessures » avec Glwadys Gambie Place de la Mairie (Village Jardin créole)
- 16h00** - « Lecture à emporter » Histoires de cases, histoires de gens d'ici, histoires chantées... avec Leedhya BARLAGNE et Teddy GASPALDY - Maison Coquille
- 17h00** - Sapiens, Cie Mounka - Auditorium Jérôme Cléry
- 18h30 à 20h30** - Concert final avec Les Aiglons Esplanade du Port